

CHAPITRE XX.

Défence du Canada avant la Confédération.—Courte histoire de la milice.—Organisation du ministère de la milice.—Bill de la milice.—Milice active et de réserve.—Districts militaires.—Corps permanents.—Collège militaire Royal.—Organisation des bataillons.—Dépense.—Revenu.—Police à cheval du Nord-Ouest.—Devoirs de l'armée.

Lieutenant-général, commandant les forces de Sa Majesté, Alex. G. Montgomery Moore, major général, commandant la milice.

1497. Par l'Acte de l'Union de 1867, le commandement en chef de toutes les forces navales et militaires du Canada est attribué à la Reine, et le contrôle en est confié au parlement du Canada.

1498. Les premières données relatives au service militaire du Canada remonte à 1648, alors que quelques compagnies s'organisèrent du milieu d'une population d'à peu près 1,000 âmes. Ce système prit du développement en 1665 et le comté de Frontenac lui donna une organisation définie en 1674. De cette date à celle de la capitulation de Montréal, en 1760, la milice a pris part à nombre de combats et s'y est beaucoup distinguée. Après la conquête, elle a été complètement licenciée et ce n'est qu'en 1775, à l'approche de l'armée républicaine, commandée par le major général Montgomery et Benedict Arnold, qu'elle s'est ranimée. Mais on ne fit que très peu de choses depuis, jusqu'en 1812 ; à cette date, la milice fut de nouveau organisée et équipée et aidée des quelques régiments anglais réguliers alors au pays, défit l'armée des Etats-Unis à Détroit, à Queenstown Heights, à Lundy's Lane, à la ferme Chrysler, à Châteauguay, etc., et captura le général Hull.

De 1815 à 1837 l'armée ne fut pas appelée sous les armes, et les bataillons, excepté quelques-uns furent débandés. A l'occasion de la rébellion de 1837-38, appelés par l'autorité, les corps s'organisèrent en grand nombre et se joignirent aux bataillons réguliers. Les troubles finis, ces corps furent déchargés à l'exception de quelques-uns. Les troupes régulières occupèrent alors le Haut et le Bas-Canada.

En 1855, après le départ du plus grand nombre de soldats réguliers pour la Crimée, la législature de la province du Canada vota le montant nécessaire à l'équipement et à la solde de 5,000 volontaires lesquels furent désignés sous le nom de Classe "A" ; avec autorité de fournir des armes à la Classe "B" ; mais ceux qui composèrent cette dernière classe devaient fournir leurs propres uniformes et ne recevaient aucune solde.

Au mois de mai 1862, la législature adopta un bill pour l'agrandissement du cadre de l'armée et accorda un montant de \$250,000 pour cette fin. L'affaire de la rivière Trent qui eut lieu au mois de novembre de l'année précédente donna une impulsion salutaire au mouvement volontaire.

En 1863, la législature canadienne adopta un bill à l'effet de convoquer et d'exercer 100,000 hommes pendant six jours, à raison de 50 centins par jour, par tête. La dépense s'éleva à \$450,000. Les membres de la force n'étant pas satisfaits de l'administration des affaires de la milice, les corps